

## Quelques réflexions après notre discussion en Conseil de département.

H. Maître

Quels enseignements retenir du retrait de la tutelle du CNRS au LTCI ? Le plus important est sûrement la distance qui sépare le fonctionnement d'un laboratoire de recherche tel que le conçoit le CNRS et les pratiques de notre école. Or l'Ecole est entièrement engagée dans sa transition vers Saclay. Tout laisse à penser que le CNRS tiendra un rôle important dans l'organisation de la recherche à Saclay. Il est probable qu'être CNRS-compatible sera un gage d'une insertion aisée et fructueuse, non seulement pour participer à nouveau à des UMR, mais aussi pour nouer des partenariats avec les acteurs en place.

Or la décision du CNRS de ne plus participer au LTCI, qu'il juge insuffisamment CNRS-compatible, risque de nous éloigner du modèle qu'il prône en ramenant dans nos usages des pratiques qui nous éloigneront durablement des règles communes. Ces usages découlent de la place insuffisante laissée à la gouvernance scientifique à tous les niveaux de la recherche et plus spécifiquement au fait que cette gouvernance n'a pas de réelle autonomie au sein d'une gouvernance plus globale qui mêle dans des mains identiques la gestion de l'enseignement, la recherche de ressources financières et la gestion des ressources humaines. Ce management complexe qui n'affiche pas véritablement de priorité est souvent mis en exergue comme la « marque des écoles d'ingénieur » et revendiqué à ce titre *per se*. Pour un organisme en charge de la recherche et uniquement de la recherche, le tableau de bord de nos « managers effectifs de la recherche » (les chefs de département) semble exagérément encombré et les commandes de la recherche bien peu accessibles.

Afficher un pilotage de la recherche « autonome » semble être aujourd'hui la condition *sine qua non* d'un retour au sein de la communauté telle qu'elle se bâtit à Saclay (avec les injonctions que nous connaissons). Le voulons-nous ou non ? Sans répondre à cette question dont la réponse ne m'appartient pas, examinons les conséquences d'une réponse positive.

- Il faut tout d'abord assurer la pérennité du LTCI et le conduire à son évaluation par l'HCERES en 2019 selon les termes et les engagements que nous avons pris.
- Il faut ensuite redonner au LTCI une gouvernance « scientifique » incontestable. Si un intérim par le Directeur de la Recherche est très certainement nécessaire, il ne sera pas possible qu'il cumule des fonctions qui ne pourraient que confirmer que nous n'avons pas appris de l'histoire. Le directeur de la recherche restera l'interlocuteur privilégié des DU de I3 et du LTCI ainsi que le représentant officiel de l'Etablissement Telecom-ParisTech tant sur le plateau de Saclay qu'auprès de l'IMT, chaque fois que l'établissement est concerné. Les DU interviendront sur les registres propres des laboratoires, registres qui semblent ( ? ) se dégager aujourd'hui.
- Conformément aux règles communes aux laboratoires auxquels nous souhaitons nous comparer, il conviendrait que le directeur du LTCI « sorte » du corps des EC à la suite d'un appel à candidature. Après l'examen d'un projet scientifique, avis du Conseil du LTCI, il sera désigné par le Directeur de l'Ecole.
- Le partage des attributions entre les Chefs de Département, le Directeur de la Recherche et le DU doit être établi à la lumière des négociations entreprises avec le

CNRS – sans pression du CNRS, ce qui devrait désamorcer des conflits. Il ne sera pas interdit à ce point de faire preuve d'audace pour anticiper des fonctionnements futurs. Cela devrait rassurer nos futurs partenaires à de possibles associations. Il est possible également de ménager des fonctionnements propres à l'École s'ils ne masquent pas totalement une réforme profonde que nous devrions afficher.

- Le Conseil de Laboratoire, dont les attributions sont nettement différentes de celles du Conseil de la Recherche, doit être maintenu, car il est l'expression d'une participation collégiale au fonctionnement du laboratoire. Eventuellement de nouveaux membres devront être désignés. Ses attributions revisitées et confirmées doivent prendre en compte des aspects budgétaires liés au financement de la recherche (projets d'investissements lourds, engagement de travaux, répartition des fonds Carnot, etc.) et RH (avis sur les candidats, connaissance des descriptions de poste (ou de leur volet recherche) lors d'ouverture de poste, information sur les mouvements sortants) tels que cela a pu être le cas par le passé. Les suggestions faites par le CL sur son fonctionnement (texte « Réflexions sur le conseil de labo » de 2014) devraient être mises en place.
- Un LTCI ainsi dessiné serait naturellement le lieu où pourrait se mettre en place une refonte de nos équipes de recherche, libérée des contraintes de l'enseignement et donc moins bornées aux frontières de départements.

On pourrait imaginer également une forme affaiblie du précédent schéma dans laquelle 3 « laboratoires » émergeraient, chacun doté de son DU et de son conseil et disposant des moyens de son autonomie. Est-ce que l'on saurait alors convaincre que l'on a bien dégagé la recherche du schéma ancien qui nous a conduits à la fermeture de l'UMR ? Pas sûr.